

# DÉCHÈTERIES • GUIDE PRATIQUE 2009

pour que la planète  
ne perde pas la boule...



## TRIONS, RECYCLONS !



SAINT-ETIENNE  
métropole

## 9 déchèteries à votre service dans l'agglomération



**1 Saint-Jean-Bonnefonds**  
«La Forestière»

**2 L'Étrat**  
«ZI du Moulin Picon»

**3 Firminy**  
«ZI Dorian»

**4 La Ricamarie**  
«ZI Montrambert-Pigeot»

**5 Saint-Étienne**  
«Le Soleil, Rue V.Grignard»

**6 Roche-La-Molière**  
«ZA Grüner»

**7 Saint-Chamond**  
«ZI du Coin»

**8 Tartaras**  
«Combe Martin»

**9 Saint-Héand**  
«Grangeneuve»

## Des déchèteries, pour quoi faire?

Les déchèteries sont des outils complémentaires pour trier les déchets de gros volumes ou toxiques qui ne peuvent être acceptés dans la poubelle traditionnelle ou recyclés dans les bacs/sacs de tri sélectif.



## Les 4 catégories de déchets collectés



● Les déchets valorisables

● Les déchets d'équipement électriques et électroniques



● Les déchets dangereux pour l'environnement

● Les déchets non valorisables



## Bon à savoir :



- **Le gardien de la déchèterie est responsable du site :**  
il est là pour vous guider, vous conseiller mais aussi contrôler vos apports. Il existe un règlement intérieur de la déchèterie affiché, précisant l'ensemble des règles d'accès. Merci de respecter ces règles ainsi que les instructions du gardien.
- **Les déchets doivent impérativement être triés pour être valorisés** et les déchets recyclables sont interdits dans la benne «tout-venant».
- **À ramener chez les distributeurs.**  
Pensez à apporter vos piles dans les magasins où vous les avez achetées. Apportez votre vieil appareil électrique lorsque vous en acheter un neuf. Les bouteilles de gaz, pneus et extincteurs ne sont pas acceptés en déchèterie, le distributeur peut les reprendre.

- **Chaque professionnel est tenu d'éliminer lui-même ses déchets** (article L 541-2 du code de l'environnement). L'accès aux déchèteries est réservé en priorité aux particuliers, néanmoins les apports des professionnels sont tolérés gratuitement sous certaines conditions (limite du volume et du type de déchets).  
n° vert infos déchets : N°Vert 0 800 882 735

## Les déchets valorisables



**DÉCHETS VERTS**  
Tontes de pelouses, feuilles, résidus d'élagage et de taille, branchages.



### ET APRÈS ?

Les déchets verts sont broyés puis transformés en compost afin d'être utilisés en agriculture et dans les espaces verts.



**BOIS**  
Planches, panneaux, vieux meubles...



Après broyage, le bois est recyclé pour la fabrication de panneaux d'aggloméré.



**FERRAILLE**  
Cadres de bicyclette, tubes et mobilier métalliques, tôle...



Le métal est fondu pour être réutilisé.



**GRANDS CARTONS**  
Principalement des cartons d'emballages.



Ils servent à la fabrication de nouveaux cartons.



**GRAVATS**  
Déchets de démolition, cailloux, pierres...



Les gravats sont réutilisés en remblais.

## Les déchets valorisables



### VERRE

Toutes les bouteilles, bocaux et pots en verre.



### ET APRÈS ?

Matière recyclable indéfiniment et à 100%, il prend toutes les formes qu'on lui demande pour redevenir un emballage.



### JOURNAUX REVUES

L'ensemble des journaux, magazines, revues, prospectus....



Ils sont transformés en papeteries pour être recyclés en papier journal ou en papier de bureau.

## Les déchets dangereux pour l'environnement

Certains déchets, bien que souvent produits en petite quantité, sont dangereux pour la santé et l'environnement.



### LAMPES

Les lampes et néons usagers sauf les ampoules à filaments et halogènes.



### ET APRÈS ?

Les composants sont séparés puis recyclés.



### BATTERIE

L'ensemble des batteries de véhicules.



Après neutralisation de l'acide les matériaux tels que le plomb sont recyclés.



### HUILES VIDANGE

Les huiles issues des vidanges.



### ET APRÈS ?

Elles sont régénérées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie.



### DÉCHETS TOXIQUES

Les solvants, peintures, colles, produits phytosanitaires... Les produits ne doivent pas être mélangés. Ils doivent être apportés dans leur contenant d'origine.



Ils sont triés puis traités afin d'être rendu inoffensifs.



### CARTOUCHES

L'ensemble des cartouches d'imprimantes, les toners.



Les cartouches sont triées et rechargées en encre.



### AMIANTE

Les plaques et tubes d'amiante. Attention! Seule la déchèterie de La Ricamarie est habilitée à recevoir des déchets amiantés sous certaines conditions.



Les résidus contenant de l'amiante sont enfouis dans des sites spécifiques.



### PILES

L'ensemble des piles.



Les piles sont traitées. Les métaux et les composants sont recyclés.

**Pratique !**  
La plupart des distributeurs proposent des urnes dans lesquelles vous pouvez déposer les piles.



## Les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)



Gros électroménager : frigo, cuisinière, micro-ondes...  
 Petit électroménager : fer à repasser, rasoir...  
 Matériel informatique : écran, clavier, unité centrale...  
 Téléphonie : téléphones portables, fax ...  
 Outillage, jeux et jouets électroniques

La liste complète de tous les appareils sur :  
[www.agglo-st-etienne.fr](http://www.agglo-st-etienne.fr) ou [www.eco-systemes.com](http://www.eco-systemes.com)

**!** Ne les mettez plus à la poubelle ni sur le trottoir ! Demandez-vous d'abord s'ils peuvent encore servir ou être remis en état. Sinon, ils peuvent désormais être pris en charge pour être recyclés ou valorisés.

### 3 possibilités existent :

**1**

**Les distributeurs**  
 Vous achetez un appareil neuf, le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou à la livraison. C'est le «un pour un».

**2**

**Économie sociale et solidaire**  
 Votre appareil est en bon état, donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée pour le ré-emploi. (L'association Envie à Saint-Étienne).

**3**

**Collectivités locales**  
 Apportez-le dans nos déchèteries, elles sont équipées pour le recevoir, ou contactez le numéro vert  
**Infos Déchets**  
 ► N°Vert 0 800 882 735  
 appel gratuit depuis un poste fixe.



## Les déchets non valorisables



### Le «tout-venant»

Il s'agit des déchets qui ne peuvent pas être recyclés, transformés ou traités. Ils sont enfouis au centre de stockage des déchets ultimes de l'agglomération stéphanoise.

**Vous triez vous même les déchets que vous déposez. Les gardiens sont à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter.**



*Je pense à trier mes déchets à l'avance dans mon coffre de voiture afin de gagner du temps lorsque j'arrive en déchèterie*

### ASTUCES



*Plutôt que de jeter mes vieux vêtements, meubles ou jouets ..., je peux les donner à une association caritative*

## Réduisons vite nos déchets, ça déborde !

- Avant de jeter nos déchets à la poubelle ou à la déchèterie, ayons le réflexe « réemploi » !
- Certains produits peuvent avoir une seconde vie. Pour cela il suffit de les donner à des associations qui reprendront vos jouets, meubles, livres, vaisselle, vêtements... à des fins de réparation ou encore de relooking.
- Vos déchets végétaux sont une ressource que vous pouvez utiliser pour votre jardin (paillage, compostage)
- Pensez à utiliser des piles rechargeables
- Louez des outils lorsque vous devez réaliser des travaux...



## Quelques chiffres

Les **9 déchèteries** de l'agglomération sont indispensables pour la valorisation de nos déchets.

Ainsi, grâce à vos gestes éco-responsables, ce sont **56 000 tonnes** de déchets pris en charge, dont **28 000 tonnes** de déchets valorisables.

C'est aussi un service évolutif qui répond au Grenelle de l'environnement, par la mise en place de nouvelles filières de tri.

## Encore des efforts à fournir au quotidien!

**6 400 tonnes** de verre collectées, soit **17 kg** par an et par habitant.

La moyenne nationale est de **28 kg** !  
Chaque habitant de l'agglomération produit en moyenne **327 Kg** par an d'ordures ménagères, enfouis au centre de stockage des déchets ultimes.





**Besoin de plus d'infos ?**

Infos Déchets

 **N° Vert 0 800 882 735**

appel gratuit depuis un poste fixe

Ou consultez notre site Internet

**[www.agglo-st-etienne.fr](http://www.agglo-st-etienne.fr)**

